

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NORMANDIE

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 65 professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la hors classe du corps des professeurs d'éducation physique et sportive au titre de l'année 2025

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. SICRE		YOANN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM CHARRIOT		ANNIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MARTINEZ-AVRE	MARTINEZ	NICOLAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MILEO		JULIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. PALEN		RENAUD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ROGER		KEVIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. HEUZE		JEAN-PHILIPPE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GEFFROY		THIBAUD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MOREL		CHRISTOPHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ECHALARD		LUDOVIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. WILLOT		PIERRE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. DUDOUIT		ARNAUD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. TREY D'OUSTEAU		THOMAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ROTROU		REYNALD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GONFROY		THOMAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. JOSSE		ANTONY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. FRANCOIS		JEROME	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BREUX		JEAN-CHARLES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM COCI	DEHAYS	SANDRINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LANGLOIS		MATHIEU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. FREMION		PIERRE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. DECOSSE		STEPHANE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GUILLOT		MATHIEU	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. GERARD		ARNAULD	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM PETERMANN		CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. NOUS		EMMANUEL	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM SAYE	GIBERT	STEPHANIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LECANUET		FREDERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM THERENE		BLANDINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM DUSSUET	CREIGNOU	CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BOUCHELAGHEM		HEDDY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. POTIER		MATHIAS	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MONTGERMONT	MARION	CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM TISSANDIER	BERGER	AUDREY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. CHAILLOU		CHRISTOPHE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MALLET		ANNE-SOPHIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LE ROY		FREDERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BARBARIN	GOHIER	FRANCOISE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. DUCRAY		YANN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LEROY		RONNY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM GOURMELIN-ROBIN	GOURMELIN	NOLWENN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM MASSON		ANNE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM JOUENNE		MELANIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. NOVARRE		JULIEN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. MAUGER		SIMON	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BOULENT	BIDARD	VERONIQUE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. ROBIN		YANN-VARI	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NORMANDIE

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. LEROY		JEAN-BAPTISTE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. JOUNOT		KEVIN	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM ROY	FROMENTIN	HELENE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BRION		ALEXANDRA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. NICAUD		THIERRY	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BARON		FREDERIC	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. BOITTOUT		VINCENT	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM DAGUET	COTTRANT	LAURE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BESNARD		SANDRINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BODIN	LE GOFF	NATHALIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM JOUSSAIN		AUDE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM TONNOIR		CAROLINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM JEANDENAND		HELENE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM JOUBIN		PATRICIA	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM DESPAS		CELINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM RUFIN	CARRE	MAGALIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM SZPYRKA		GERALDINE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM BELLENGER		AURELIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie de

NORMANDIE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
NORMANDIE

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 04/07/2025

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE

La Rectrice

Valérie CABUIL

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 41.88 %, la part des hommes est de 58.12 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe des professeurs d'éducation physique et sportive est de 41.54 %, la part des hommes est de 58.46 %.